

**KBC Bank**  
Société anonyme  
Avenue du Port 2 - 1080  
Bruxelles  
TVA BE 0462.920.226 – RPM  
Bruxelles

Rapport de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires  
qui s'est tenue le mercredi 29 avril 2020 à l'avenue du Port 2  
à 1080 Bruxelles

## **PROCÈS-VERBAL**

L'Assemblée débute à 11 heures sous la présidence de Monsieur Thomas Leysen, Président du Conseil d'administration.

Avec l'accord de l'Assemblée, le Président nomme Monsieur Johan Tyteca, Secrétaire du Conseil d'administration, comme secrétaire/scrutateur de l'Assemblée générale annuelle.

Le Président et le Secrétaire forment ensemble le Bureau de l'Assemblée. Comme il n'y a que deux actionnaires, l'élection de deux scrutateurs n'est pas nécessaire.

---

Les actionnaires et le commissaire ont été convoqués par simple lettre le 3 avril 2020, conformément à l'article 533 du Code des Sociétés.

Les administrateurs ont été convoqués le 3 avril 2020 par un moyen de communication électronique que la société utilise, avec l'accord du Conseil d'administration, pour l'envoi de documents aux administrateurs.

L'ordre du jour et les documents à présenter à l'Assemblée figuraient dans les convocations susmentionnées.

---

Ont été déposés au bureau:

1. Les preuves de la publication des convocations des détenteurs d'obligations, avec les points à l'ordre du jour contenant les propositions de décision:
  - au Moniteur Belge, dans de Standaard et Le Soir du 3 avril 2020,
  - sur le site Internet d'Euronext Amsterdam.
2. Le texte de la convocation du 3 avril 2020 adressée aux actionnaires, aux administrateurs et au commissaire.

Le président constate que, d'après la liste des présences, les deux actionnaires de KBC Bank, détenant un total de 995.371.469 actions, c'est-à-dire la totalité des actions émises par la société, sont représentés.

Le président ajoute qu'en vertu de l'AR du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprises, la direction a communiqué le 20 avril 2020 au Conseil d'entreprise les informations annuelles requises.

L'Assemblée a été convoquée pour débattre de l'ordre du jour suivant:

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.
5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Bank SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019, à savoir qu'un montant de 1.144.677.189,00 euros sera versé au titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 1,15 euro par action et que 18.242.830,68 euros serviront de prime bénéficiaire catégorisée des membres du personnel comme le prévoit la convention collective de travail du 9 février 2018 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2019.
6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2019.

7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2019.
8. À la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité Audit, proposition de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2019 à 1.975.819 euros.
9. Nominations statutaires
  - a. Proposition de nommer comme administrateur M. Koenraad Debackere, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2024.
  - b. Proposition de renommer Mme Sonja De Becker comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2024.
  - c. Proposition de renommer M. Daniel Falque comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2024.
  - d. Proposition de renommer comme administrateur indépendant M. Bo Magnusson, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2024.
10. Tour de table

Le président passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

**1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.**

À l'invitation du Conseil d'administration, le président fait un compte rendu des activités de l'exercice 2019, telles qu'elles sont résumées dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés.

L'Assemblée générale prend connaissance de ce rapport annuel.

**2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.**

L'Assemblée générale prend connaissance des rapports de contrôle du commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.**

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice 2019, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration.

**4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.**

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2019 sous la forme présentée par le Conseil d'administration.

**5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Bank SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019, à savoir qu'un montant de 1.144.677.189,00 euros sera versé au titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 1,15 euro par action et que 18.242.830,68 euros serviront de prime bénéficiaire catégorisée des membres du personnel comme le prévoit la convention collective de travail du 9 février 2018 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2019.**

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix la répartition du bénéfice proposée, telle qu'elle figure dans les comptes annuels non consolidés, à savoir: 1.144.677.189 euros en tant que dividende brut, soit un dividende brut de 1,15 euro par action, et 18.242.830,68 euros en tant que prime bénéficiaire catégorisée des membres du personnel, comme le prévoit la convention collective de travail du 9 février 2018 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2019.

**6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2019.**

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs à l'unanimité des voix.

**7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2019.**

Par scrutin séparé, l'Assemblée générale donne décharge au commissaire à l'unanimité des voix.

**8. À la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité Audit, proposition de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2019 à 1.975.819 euros.**

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix la majoration des honoraires du commissaire pour l'exercice 2019 pour les porter à 1.975.819 euros.

## **9. Nominations statutaires**

- a. Par vote séparé, il est décidé à l'unanimité des voix de nommer comme administrateur M. Koenraad Debackere, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2024.
- b. Par vote séparé, il est décidé à l'unanimité des voix de renommer Mme Sonja De Becker comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2024.
- c. Par vote séparé, il est décidé à l'unanimité des voix de renommer M. Daniel Falque comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2024.
- d. Par vote séparé, il est décidé à l'unanimité des voix de renommer comme administrateur indépendant M. Bo Magnusson, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2024.

## **10. Tour de table**

Aucune nouvelle remarque n'a été formulée. Il en est dressé procès-verbal.

Après lecture et acceptation du présent procès-verbal, ont signé les membres du bureau et les actionnaires.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée générale s'achève à 11h15.

Le Secrétaire

Le Président

KBC Assurances SA

KBC Groupe SA